

Sujet : [INTERNET] Enquête publique JEFERCO ANOR

De : MARQUETTE Eric <eric.marquette@onf.fr>

Date : 29/06/2018 22:30

Pour : "pref-installations-classees@nord.gouv.fr" <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>

Copie à : WIMMERS Bertrand <bertrand.wimmers@onf.fr>, LENGRAND Benoit <benoit.lengrand@onf.fr>, PEROTEAU Augustin <augustin.peroteau@onf.fr>

Madame le Commissaire Enquêteur,

En ma qualité de directeur de l'agence territoriale Nord et Pas-de-Calais de l'Office National des Forêts (ONF), ayant mandat pour représenter l'ONF sur l'ensemble de la Région Hauts-de-France, j'ai le plaisir de vous informer que **j'apporte mon plein soutien et donne un avis très favorable au projet** d'installation d'une usine de fabrication de granulés de bois sur la commune d'Anor porté par la société JEFERCO.

L'ONF représente plus de 122 000 hectares de forêts publiques sur la Région Hauts-de-France et est à ce titre un acteur majeur dans l'approvisionnement de la filière bois.

Pour l'ONF, ce projet répond à plusieurs de nos préoccupations et s'inscrit en particulier dans les objectifs de développement économique de la filière bois régionale, tels qu'ils ont été définis dans notre Master plan 2016-2020, voté par le Conseil Régional le 24 mai 2018. Il permet :

- De valoriser des bois de qualité secondaire, dont la disponibilité est importante sur notre région et qui doivent être impérativement exploités pour laisser les plus beaux arbres se développer, au profit d'usages les plus nobles tels que la construction et l'ameublement. Le développement actuel de l'utilisation de nos bois d'essence régionale dans la construction et la rénovation, doit impérativement s'accompagner d'une valorisation économique des produits secondaires, qui encouragera la replantation et les nécessaires investissements dans le renouvellement de nos forêts.
- De créer des emplois locaux et une réponse économique positive dans un secteur d'activité en restructuration, en particulier sur le marché du pellet, en plein développement. Ces emplois directs et indirects seront profitables à l'ensemble de la filière bois, dans la droite ligne de notre Master plan 2016-2020 régional.
- D'apporter, par l'utilisation de granulés de bois, une alternative nécessaire à l'utilisation des énergies fossiles, dont les ressources sont limitées et l'impact sur l'environnement négatif.
- De développer un débouché local pour des déchets bois de déconstruction et de recyclage, aujourd'hui insuffisamment traités en région.

Les caractéristiques et la qualité du projet JEFERCO constituent une bonne réponse à ces préoccupations.

Je vous prie d'agréer, Madame le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.



Eric Marquette

Agence territoriale Nord et Pas-de-Calais
Directeur

24 rue Henri Loyer - BP 46
59004 LILLE Cedex
03 20 74 66 11 - 06 24 49 15 29
eric.marquette@onf.fr